



NOTE D'INFORMATION

PAYS D'ORIGINE

N°13/2008

Marine JEANNIN, Octobre 2008

## GEORGIE – SITUATION SECURITAIRE

La situation sécuritaire en Géorgie est très critique depuis de nombreuses années. En 2007, les bouleversements politiques qu'a connu le pays ont eu de graves répercussions sur la situation générale des droits de l'Homme.

En août 2008, les tensions entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud ont dégénéré en un conflit armé de grande ampleur causant des centaines de morts et blessés parmi la population civile, entraînant pillages, incendies et destructions de biens et un déplacement massif de population. Près de 192 000 personnes auraient été déplacées par le conflit selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les tentatives de retour de certaines personnes déplacées se sont soldées par des menaces et des agressions physiques. Des allégations d'exécutions extrajudiciaires, de tortures et mauvais traitements ont été rapportées de la part de militaires et civils Géorgiens détenus en Ossétie du Sud. En septembre, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de retour de mission en Géorgie, parlait de « catastrophe humanitaire » et évoquait « les conséquences dévastatrices sur les droits de l'homme de la population ». Au regard des derniers événements et des rapports les plus récents des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur la situation des droits de l'Homme en Géorgie, il apparaît évident que la Géorgie ne peut être considérée comme un pays d'origine « sûr ». Le retrait de la Géorgie de la liste des pays d'origine « sûrs » doit être examiné avec d'autant plus d'acuité que le soutien désormais affiché de la Russie aux régions séparatistes de Géorgie place en état d'alerte toutes les autres enclaves séparatistes de la région du Caucase et laisse augurer une réplique du conflit des Balkans dans cette région. La situation de la Géorgie doit dès lors être évaluée de manière globale au regard de l'ensemble des tensions que connaît la région du Caucase.

### I. Contexte et perspectives

La présence de la Géorgie sur la liste des pays d'origine « sûrs », adoptée par le Conseil d'administration de l'OFPRA le 30 juin 2005, soulevait déjà à l'époque un certain nombre d'interrogations. Dès le mois de janvier 2004, le Président géorgien avait appelé à la reconquête des régions sécessionnistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Des mouvements

de troupes avaient été observés en Ossétie du Sud provoquant déjà des déplacements de populations. La situation en Géorgie était donc marquée, en 2005, par les tensions contradictoires affectant l'espace postsoviétique et les menaces de réactivation des conflits gelés de ses régions sécessionnistes. Depuis, la situation n'a cessé de se dégrader entre Tbilissi, Tsinkhvali, Soukhoumi et Moscou.

Le conflit qui a éclaté en août dernier en Géorgie a entraîné de nouveaux déplacements massifs de population. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, près de 30 000 personnes déplacées par le récent conflit ne pourront rentrer chez elle dans un avenir proche. De plus, de nombreux experts, tel que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'Homme des personnes déplacées, estimaient en octobre que les populations situées dans la « zone tampon » restaient menacées. Les demandes d'asile de ressortissants géorgiens (313 demandes en 2007) pourraient donc voir leur nombre augmenter dans les mois qui viennent si les tensions aux abords des enclaves sécessionnistes devaient perdurer.

En outre, au-delà du conflit qui a éclaté en Géorgie, il s'agit de ne pas négliger l'effet de domino qu'il est susceptible d'entraîner dans l'ensemble de la région caucasienne qui est actuellement sous tension. La reconnaissance par la Russie de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie aura certainement des effets de ricoché sur d'autres zones de conflits gelés comme le Haut Karabakh rattaché à l'Azerbaïdjan, la République moldave de Transnistrie ou la Crimée en Ukraine. A l'instar du conflit en Ex-Yougoslavie qui a entraîné une mosaïque de conflits fondés essentiellement sur des motifs ethniques ou religieux, le conflit en Géorgie pourrait donc se transformer en diagonale des conflits dans le Caucase.

Il est indispensable que l'OFPRA réévalue la situation de la Géorgie non seulement au regard de la situation d'insécurité qui prévaut actuellement en Géorgie mais également à la lumière des lignes de fractures géopolitiques sous jacentes qui traversent la région.

## **II. Etat des lieux de la situation sécuritaire en Géorgie**

### **Mauvais traitements et torture lors des arrestations ou de la détention**

En octobre 2007, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) notait que le problème des mauvais traitements en détention n'avait pas disparu. A la même période, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies exprimait sa préoccupation face à un certain nombre de cas de torture et d'autres mauvais traitements commis par la police, spécialement pendant l'arrestation des suspects.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme reconnues ont dénoncé avec force les mauvais traitements et la pratique de la torture en détention.<sup>1</sup> Le département d'Etat américain a également rapporté plusieurs cas de torture et de mauvais traitements de détenus.

---

<sup>1</sup> Amnesty international, Human Rights Watch, Penal Reform International

## Conditions de détention déplorables

Selon le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)<sup>2</sup>, les conditions de vie dans de nombreux centres de détention sont médiocres, considérant même que, dans un établissement particulièrement surpeuplé de Tbilissi<sup>3</sup> (où l'espace de vie par détenu était souvent inférieur à 0,5 m<sup>2</sup>), elles constituent de fait un traitement inhumain et dégradant. Le Comité estime que la forte augmentation de la population carcérale, et le surpeuplement qui s'ensuit, sapent les efforts visant à créer un système pénitentiaire humain. Le Comité signale également que les soins médicaux aux détenus continuent d'être problématiques, en raison du manque de personnel, d'équipements et de ressources.

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies s'est, quant à lui, dit préoccupé par les conditions qui régnaient dans les prisons en s'inquiétant du grand nombre des décès de prisonniers qui seraient dus aux conditions pénitentiaires. Les mauvaises conditions de détention prévalant dans certains centres de détention constituent également pour le Comité des Nations Unies des mauvais traitements<sup>4</sup>.

De nombreuses ONG de défense des droits de l'Homme<sup>5</sup>, ont dénoncé les conditions de détention, notamment le surpeuplement carcéral, jugées inacceptables fin 2007 et entraînant la violation d'un grand nombre de droits de fondamentaux des détenus.

## Recours excessif à la force

En octobre 2007, le Comité européen pour la prévention de la torture a exprimé ses regrets sur la persistance des allégations de violences policières, en particulier lors d'arrestations de suspects. Le Comité a également exprimé son inquiétude quant aux décès qui auraient été provoqués par un recours excessif à la force des policiers et gardiens de prison.

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies a fait part de sa préoccupation face aux allégations faisant état de décès résultant d'une utilisation excessive de la force par les membres de la police et les personnels pénitentiaires. Il s'est dit particulièrement préoccupé par les troubles de mars 2006 dans la prison no 5 de Tbilissi, au cours desquels au moins sept détenus auraient perdu la vie.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme<sup>6</sup> ont indiqué que des policiers, dont beaucoup étaient masqués, ont fait usage de matraques, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogène et de canons à eau pour disperser trois rassemblements organisés à Tbilissi le 7 novembre 2007. Des témoins ont affirmé que des policiers avaient frappé des manifestants à coups de poing et de pied. Au moins 500 personnes, dont 24 policiers, auraient été blessées lors de ces événements au point d'avoir besoin de soins médicaux.

Le médiateur public, Sozar Soubar, a déclaré avoir lui-même vu, ce jour-là, des policiers frapper des manifestants qui fuyaient. Les manifestants avaient, selon lui, jeté des pierres sur les forces de sécurité, mais s'étaient arrêtés à sa demande. Une nouvelle unité de la

---

<sup>2</sup> Report to the Georgian Government on the visit to Georgia carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) from 21 March to 2 April 2007, Octobre 2007

<sup>3</sup> La prison n°5 de Tbilissi

<sup>4</sup> Rapport du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, Octobre 2007

<sup>5</sup> Human Rights Watch, Amnesty International

<sup>6</sup> Amnesty international, Human Rights Watch, FIDH, OMCT

police spéciale est alors arrivée et s'en est prise aux manifestants. Le médiateur a tenté de s'opposer aux violences, mais a, à son tour, reçu des coups de pied et a été injurié par des policiers. L'un de ses collaborateurs, Daniel Mgeliachvili, a été frappé à la tête.

### **Atteintes à la liberté de la presse**

De nombreux cas de pression gouvernementale sur les médias ont été rapportés. Le 7 novembre 2008, alors que l'état d'urgence venait d'être décrété, le ministre du Développement, a annoncé la suspension de tous les programmes d'information des chaînes indépendantes. La télévision publique *Georgian Public Broadcaster* (GPB) est demeurée la seule autorisée à donner des informations. *Imedi*, la plus populaire des trois chaînes privées - avec 70 % des parts de marché - propriété de l'opposant Badri Patarkatsichvili, a disparu des écrans à 20h50, sous l'action des forces spéciales qui ont investi ses bureaux et coupé l'antenne en direct<sup>7</sup>. Le département d'Etat américain note que les atteintes à la liberté d'expression, de la presse, d'association et de participation politique ont considérablement augmenté particulièrement durant la crise de l'automne 2007.

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies s'est déclaré préoccupé par le fait que les actes de harcèlement à l'encontre des journalistes n'ont pas fait l'objet d'enquêtes suffisantes.

### **Discriminations et violences à l'encontre des minorités ethniques et religieuses**

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies s'est dit préoccupé par les obstacles auxquels se heurtent les minorités pour exercer leurs droits culturels, ainsi que par le faible niveau de représentation politique des minorités. Il s'est inquiété de ce que le fait de ne pas connaître la langue géorgienne risque d'entraîner une marginalisation et une sous représentation des minorités dans différents domaines publics et privés. Selon la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, les minorités sont particulièrement vulnérables à des violations récurrentes des droits de l'homme à la fois sur le plan civil et politique qu'au niveau social et économique. Le Département d'Etat américain estime dans son dernier rapport<sup>8</sup> que les groupes religieux minoritaires continuent à être confrontés à des difficultés en matière de délivrance de permis de construire ou d'autorisations d'occupation de lieux de culte ainsi qu'en ce qui concerne la restitution de propriétés confisquées pendant le régime communiste.

### **Trafic d'êtres humains**

Malgré les efforts du gouvernement pour lutter contre le trafic d'êtres humains, la Géorgie continue d'être un pays d'origine et de transit de femmes et de jeunes filles victimes de trafic à des fins d'exploitation sexuelle à l'intérieur du pays, en Turquie et dans les Emirats Arabes Unies. Des femmes et jeunes filles originaires d'Ukraine, de Moldavie, de Russie et d'autres pays d'ex-union Soviétique transitent par la Géorgie avant d'être transférées et de faire l'objet de trafic en Turquie, dans les Emirats Arabes Unies et en Europe de l'Ouest. Les

---

<sup>7</sup> Reporters sans frontières, *Rapport annuel 2008 - Géorgie*

<sup>8</sup> United States Department of State, *2008 Report on International Religious Freedom - Georgia*, Septembre 2008

hommes sont victimes de trafic à des fins de travail forcé à l'intérieur du pays mais aussi en Turquie, en Russie, en Grèce et dans les Etats du Golfe. Les Républiques sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud ne sont pas contrôlées par le gouvernement et demeurent des régions d'origine, de transit et de destination de victimes de trafic.

### **Violences contre les femmes**

En 2007, les autorités ont pris un certain nombre de mesures pour appliquer la Loi de 2006 relative à la violence domestique. Cependant, certaines dispositions essentielles de la loi n'ont pas été appliquées assez vite, ni de manière assez systématique selon les organisations de défense des droits de l'Homme. Le nombre de foyers d'accueil reste insuffisant et le gouvernement n'accorde aucune subvention aux établissements gérés par des ONG. Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies s'est dit préoccupé par le nombre toujours élevé de femmes qui sont victimes de violence, en particulier de violence domestique, ainsi que par l'insuffisance des mesures et des services mis en place pour protéger les victimes. Le Comité a regretté que le gouvernement considère que ce sont les ONG qui sont au premier chef responsables de la création et de la gestion des foyers pour les victimes de violence domestique, sans leur assurer un financement suffisant. Amnesty International s'est dit profondément préoccupée par la situation de centaines de femmes qui continuent d'être victimes en Géorgie de violences domestiques de manière régulière. L'organisation évoque des cas d'agression physique, de viol et de décès.<sup>9</sup>

### **Atteintes aux droits de l'enfant**

En juin 2008, le Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant s'est dit préoccupé par les informations qui lui ont été communiquées sur la situation des enfants en Géorgie qui continuaient d'être victimes de détention arbitraire, de brutalité policière et de mauvais traitements en détention.

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)<sup>10</sup> a indiqué que les enfants souffraient de violences soit physiques soit psychologiques dans de nombreuses situations et de nombreux lieux : au sein de la famille, à l'école, en détention etc. et généralement de manière quotidienne. Selon l'OMCT, la législation sur la protection de l'enfance est insuffisante et n'est pas appliquée de manière effective.

### **Systeme judiciaire défaillant et non respect du droit à un procès équitable**

Selon Amnesty International et Human Rights Watch, des opposants politiques auraient été jugés dans le cadre de procès non conformes aux normes d'équité. Le droit à un procès équitable et les droits de la défense n'auraient pas été respectés. La Fédération Internationale des Droits de l'Homme estime que des violations des droits de l'Homme sont commises de manière régulière avant et pendant les procès.

---

<sup>9</sup> Amnesty International, Georgia: Briefing to the United Nations Human Rights Committee

<sup>10</sup> OMCT, An Alternative Report to the UN Committee on the Rights of the Child on the implementation of the Convention on the Rights of the Child 47th session, Janvier 2008

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies a également exprimé sa préoccupation face à l'ingérence des pouvoirs publics mettant en cause l'indépendance du judiciaire, et au problème de la corruption des magistrats.

### **Répressions des défenseurs des droits de l'Homme**

Plusieurs défenseurs des droits de l'Homme géorgiens qui observaient le déroulement des nombreuses manifestations que la Géorgie a connues en 2007 ont été victimes de violences policières. A titre d'exemple, le 7 novembre 2007, l'ombudsman géorgien, M. Sozar Subari, et l'un des collaborateurs de son cabinet, ont été battus par la police pendant la dispersion de la manifestation, alors qu'ils tentaient de protéger les manifestants contre ces violences policières.

Les défenseurs des droits de l'Homme qui dénoncent l'instrumentalisation de la justice géorgienne et contestent les décisions des tribunaux ont à leur tour fait l'objet de poursuites judiciaires. Ainsi, le 19 mars 2007, M. Jaba Jishkariani, membre de l'Institut pour l'égalité (Egalitarian Institute), a été arrêté et condamné à 30 jours de prison pour "outrage à la cour" après avoir protesté au Tribunal pour enfants contre une condamnation d'un mineur à sept ans de prison ferme, et ce malgré la protestation de l'UNICEF contre cette peine jugée trop lourde. De même, le 12 juin 2007, la police a arrêté MM. Jaba Jishkariani, Davit Dalakishvili et Levan Gogichaishvili, également membres de l'Institut pour l'égalité, alors qu'ils appelaient à la libération du prisonnier politique M. Irakli Batiashvili. Ils ont été accusés de "violation de l'ordre public" et de "résistance à la police" et condamnés à 25 jours de détention.

### **Atteintes au principe de non refoulement**

A l'instar de plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies reste préoccupé par le fait que la législation actuelle ne garantit pas entièrement le respect du principe du non-refoulement.

### **Insécurité et violences en Abkhazie**

Depuis la guerre de 1992 -1993, l'Abkhazie s'est vidée de près de la moitié de sa population. Plus de 200 000 personnes déplacées originaires d'Abkhazie vivent à présent dans des conditions difficiles en Géorgie. En mai 2008, l'Assemblée Générale des Nations Unies s'est dit profondément préoccupée par les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Abkhazie, en particulier par les violences fondées sur l'appartenance ethnique. Depuis la fin du mois de juin 2008, la république séparatiste d'Abkhazie a connu une série d'explosions et d'échange de tirs dans des lieux publics. En juillet, le diplomate en chef de l'UE, Javier Solana, s'est dit très inquiet de la détérioration de la situation dans les régions en conflit d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Fin juillet, l'élaboration par l'Allemagne d'un plan de paix pour le règlement du conflit abkhazo-géorgien a été reçue froidement par les parties en conflit. Le ministre des Affaires étrangères de la république séparatiste d'Abkhazie a déclaré que l'Abkhazie ne reprendrait pas le processus de paix avec la Géorgie tant que cette dernière ne se serait pas retirée de la haute vallée du fleuve Kodori, à la frontière abkhazo-géorgienne tandis que son homologue géorgien a indiqué que l'initiative allemande était intéressante mais que le plan devrait être modifié. Le 28 juillet, le Secrétaire général des Nations unies a appelé les parties impliquées dans le

conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie à préserver le cessez le feu. Selon IDMC (Internal Displacement Monitoring Centre), 4350 personnes auraient fui l'Abkhazie, en août, lors du conflit en Ossétie du Sud. Mi- septembre, les autorités russes ont annoncé que leurs troupes (environ 3.800 militaires) resteraient encore longtemps en Abkhazie tout en excluant l'envoi d'une mission d'observation de l'Union européenne sur le territoire de l'Abkhazie.

### **Conflit en Ossétie du Sud – Graves violations des droits de l'Homme et déplacement massif de population**

Début juillet 2008, un sursaut de violence est intervenu entre les forces de la République séparatiste d'Ossétie du Sud et celles de Géorgie. Les heurts ont commencé avec un attentat raté, le 3 juillet, contre le chef du gouvernement « alternatif » (pro-géorgien) d'Ossétie du Sud, Dimitri Sanakoïev. Des combats ont alors éclaté entre les forces séparatistes d'Ossétie du Sud et les forces géorgiennes qui ont fait des dizaines de blessés et entraîné la mort de plusieurs personnes.

Le 10 juillet, la Géorgie a menacé de prendre une décision unilatérale en vue du retrait des soldats de la paix russes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et a rappelé d'urgence son ambassadeur à Moscou pour « consultation » suite au survol, la veille, du territoire de l'Ossétie du Sud par des avions des forces aériennes russes dont l'objectif était, selon le Ministère russe des Affaires étrangères, d' « éviter une effusion de sang ».

Le 3 août, plus de 500 femmes et enfants ont été évacués d'Ossétie du Sud vers l'Ossétie du Nord pour raison de sécurité. Le 4 août, le Ministre russe des affaires étrangères a accusé la Géorgie d'avoir recours à la force de manière disproportionnée au sein de la province d'Ossétie du Sud. Le 6 août, le président de l'Ossétie du Sud a rejeté les pourparlers directs prévus le lendemain tandis que les violences se poursuivaient en Ossétie du Sud.

Dans la nuit du 7 au 8 août 2008, l'armée géorgienne a lancé une attaque massive, terrestre et aérienne, contre l'Ossétie du Sud visant à « établir l'ordre constitutionnel dans l'ensemble de la région ». Le 8 août, les forces russes ont décidé d'intervenir dans le conflit aux côtés des séparatistes d'Ossétie du Sud. Le 9 août, l'aviation russe a bombardé la Géorgie hors de la province ossète. Après un appel au cessez le feu géorgien, observé le 10 août durant quelques heures, les combats ont repris le 11 août. Dans l'après midi, des soldats russes sont entrés en territoire géorgien près de la région séparatiste d'Abkhazie. Le 12 août au soir, la Russie a déclaré qu'elle mettait fin à son opération militaire en Géorgie estimant que « l'agresseur avait été puni et avait subi des pertes importantes ». Un accord de cessez-le-feu a été signé le 15 août par la Géorgie et le 16 par la Russie cependant malgré cet accord, les forces russes ne se sont pas retirées immédiatement et intégralement et les violences se sont poursuivies. La reconnaissance, par les autorités russes, de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, le 26 août, a été largement condamnée par la communauté internationale.

Les autorités géorgiennes ont rapporté que 215 personnes avaient été tuées du côté géorgien dont 65 civils tandis que l'ambassadeur de Russie en Géorgie a déclaré qu'au moins 2000 civils avaient été tués en Ossétie du Sud lors des affrontements. Human Rights Watch a recensé la mort de près de 100 civils en Ossétie du Sud.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) avançait, quelques heures avant que la guerre éclate, le chiffre de 273 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie. Depuis, d'après le HCR, près de 192 000 personnes ont fui leur foyer à cause du conflit - environ 127 000 à l'intérieur de la Géorgie, 30 000 à l'intérieur même de l'Ossétie du Sud et environ 30 000 personnes ayant fui en Fédération de Russie (en Ossétie du Nord). Parmi les 127 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie, 68 000 sont retournées chez elles. Le HCR et le gouvernement géorgien estiment que 5000 autres retourneront chez elles avant le début de l'hiver. Parmi les 54 000 restants, le HCR estime que 23 000 auront besoin de tentes pour passer l'hiver avant de pouvoir retourner chez elles. Cependant, l'agence onusienne a indiqué que les 31 000 autres n'ont pas de perspective de retour dans un futur proche.

Bien que les hostilités de grande envergure aient désormais cessé en Géorgie, les Nations Unies et plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme<sup>11</sup> se sont dits préoccupés par les informations persistantes faisant état de violations graves des droits humains dans le contexte de cette situation instable. Selon Amnesty International, en Géorgie, les civils continuent à risquer de faire l'objet de sérieuses atteintes aux droits fondamentaux, notamment d'agressions dirigées contre eux en raison de leur appartenance ethnique. Le HCR a indiqué que la ville de Gori était devenue une plaque tournante pour les populations fuyant la zone tampon entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud qui est contrôlée par la Russie. Les nouveaux arrivants font part d'intimidations, de violences et de pillages par les milices dans cette zone.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de retour de mission en Géorgie, a indiqué début septembre, qu'un très grand nombre de personnes avaient été victimes de violations des droits de l'Homme lors du conflit en Ossétie du Sud et que plus de la moitié de la population d'Ossétie du Sud aurait fui. Il a indiqué que la majorité des personnes déplacées qui programmaient de retourner chez elles ont dû reporter leur retour en raison de l'absence de garanties de sécurité. Un grand nombre de cas d'agression physique, de vol, d'enlèvement avec demande de rançon, de destruction et pillage de maison ainsi que d'agression individuelle de la part des milices ossètes ou d'autres hommes armés aussi bien en Ossétie du Sud que dans la zone tampon ont été rapportés au Commissaire. Le Commissaire s'est dit inquiet face à l'augmentation de la criminalité dans la zone tampon et sérieusement préoccupé par la sécurité des civils.

En septembre, l'organisation Human Rights Watch a fait état d'allégations d'exécutions extrajudiciaires, de tortures et de mauvais traitements de militaires et civiles géorgiens de la part des forces ossètes lors du conflit. Des militaires ossètes ont également rapporté avoir subis des mauvais traitements lors de leur détention par des militaires géorgiens en Ossétie du Sud.

En octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les droits de l'Homme des personnes déplacées, de retour de mission en Géorgie, exprimait sa préoccupation à l'égard des populations situées dans la « zone tampon » située au nord de

---

<sup>11</sup> FIDH, Human Rights Watch, Amnesty international

la ville de Gori et se disait alarmé par le climat de peur dans de nombreuses zones ainsi que par la poursuite du harcèlement contre les populations et les pillages des biens.

Amnesty international déclarait, début octobre, que la destruction massive de biens, la présence d'engins n'ayant pas explosé et les problèmes de sécurité empêchaient des dizaines de milliers de personnes de regagner leur foyer après le conflit. L'organisation estime que des tirs, des pillages et des attaques motivées par des considérations ethniques continuent d'affecter les populations restées en Ossétie du Sud et dans la « zone tampon » adjacente contrôlée par les Russes, et empêchent le retour des Géorgiens de souche qui ont dû fuir.

Une Mission de surveillance européenne (MSUE), chargée de superviser le retrait des forces russes des zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie, a été déployée le 1<sup>er</sup> octobre en Géorgie dans la zone tampon. Les observateurs n'ont cependant pas de pouvoir de coercition à l'égard d'aucune des parties et ne sont pas armés. S'ils devaient assister à des exactions ou à des pillages, leur seule réplique sera de rendre compte aux autorités européennes et géorgiennes. Quant à la mission d'observation des Nations Unies, son mandat devrait être prorogé mais sa mission devra être redéfinie selon le Secrétaire général des Nations Unies qui, près de deux mois après la fin des hostilités, estime que la situation militaire sur le terrain n'est pas encore claire.

## Sources

Amnesty international, *Georgia: briefing to the United Nations Human Rights Committee*, Octobre 2007

FIDH et Human Rights Center, *Human Rights violations in Georgia*, Octobre 2007

UN Human Rights Committee (HRC), *Consideration of reports submitted by States parties under article 40 of the Covenant: International Covenant on Civil and Political Rights: concluding observations of the Human Rights Committee: Georgia*, Novembre 2007

OMCT, *An Alternative Report to the UN Committee on the Rights of the Child on the implementation of the Convention on the Rights of the Child 47th session*, Janvier 2008

Human Rights watch, *Annual report 2008– Georgia*, Janvier 2008

UN Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, Manfred Nowak: addendum: follow-up to the recommendations made by the Special Rapporteur visits to (...) Georgia (...)*, Février 2008

Reporters sans frontières, *Rapport annuel 2008 – Géorgie*, Février 2008

United States Department of State, *2007 Country Reports on Human Rights Practices - Georgia*, Mars 2008

United States Department of State, *Trafficking in Persons Report 2008 - Georgia*, Juin 2008

FIDH et OMCT, *Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, Rapport annuel 2007 – Géorgie*, Juin 2008

Amnesty international, *Rapport annuel 2008 – Géorgie*, Juillet 2008

Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), *Georgia: Tentative return of some of the people who fled August 2008 conflict*, Août 2008

Amnesty international, *Continuing concern for civilians after hostilities in Georgia*, Août 2008

FIDH, *Géorgie/Russie - Arrêter l'escalade, protéger les populations civiles*, Août 2008

Human Rights Watch, *EU: Protect civilians in Gori district*, Août 2008

Amnesty International, *Civilians vulnerable after hostilities in Georgia*, Août 2008

Amnesty International, *Georgia and Russia must protect civilians in South Ossetia*, Août 2008

Human Rights Watch *South Ossetia: Tskhinvali's Apocalypse*, Août 2008

Human Rights Watch *Law on Occupation and Effective Control*, Août 2008

Human Rights Watch *Georgia: Civilians Bear the Brunt of Conflict*, Août 2008

Human Rights Watch *Georgia: Satellite Images Show Destruction, Ethnic Attacks*, Août 2008

Human Rights Watch, *Letter to President Nicolas Sarkozy in Advance of the September 1 Emergency Summit*, Août 2008

Human Rights Watch *Georgia: International Groups Should Send Missions*, Août 2008

Human Rights Watch *Georgia: Russian Cluster Bombs Kill Civilians*, Août 2008

Human Rights Watch, *Russia/Georgia: Investigate Civilian Deaths*, Août 2008

Centre de nouvelles des Nations Unies, *Le HCR signale des intimidations dans la zone à la frontière avec l'Ossétie du Sud*, Août 2008

Centre de nouvelles des Nations Unies, *Géorgie : les derniers arrivés évoquent les brutales mesures d'intimidations des milices*, Septembre 2008

Council of Europe Commissioner for Human Rights, Thomas Hammarberg, *Human Rights in Areas Affected by the South Ossetia Conflict. Special Mission to Georgia and Russian Federation (Vladikavkaz, Tskhinvali, Gori, Tbilisi and Moscow, 22-29 August 2008)*, Septembre 2008

UN News Service, *Revised UN estimates show 192,000 uprooted during Georgia conflict*, Septembre 2008.

Human Rights Watch, *Georgia: EU Mission Needs to Protect Civilians*, Septembre 2008

Human Rights Watch, *Georgia - A month after the war*, Septembre 2008

Amnesty International, *Council of Europe: Monitoring of the human rights impact of the Georgia-Russia conflict must continue*, Septembre 2008

United States Department of State, *2008 Report on International Religious Freedom - Georgia*, Septembre 2008.

Centres de nouvelles des Nations Unies, *L'ONU devra redéfinir le mandat de sa mission en Géorgie*, Octobre 2008

Centre de nouvelles des Nations Unies, *Géorgie: les populations dans la zone tampon restent menacées selon un expert de l'ONU*, Octobre 2008

Amnesty international, *Georgia-Russia conflict: Protection of civilians and accountability for abuses should be a priority for all*, Octobre 2008

Amnesty international, *Géorgie : le coût humain de la guerre*, Octobre 2008